

# OMPI



WO/GA/24/6

ORIGINAL : anglais

DATE : 4 août 1999

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

F

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI

**Vingt-quatrième session (14<sup>e</sup> session ordinaire)  
Genève, 20 - 29 septembre 1999**

COMMISSION CONSULTATIVE DES POLITIQUES (CCP) ET  
COMMISSION CONSULTATIVE DU MONDE DE L'ENTREPRISE (CCE)

### *Mémoire du Directeur général*

1. Les assemblées des États membres de l'OMPI ont approuvé, à leur trente-deuxième série de réunions, qui s'est tenue du 25 au 27 mars 1998, la proposition contenue dans le programme et budget pour l'exercice biennal 1998-1999 visant à créer la Commission consultative des politiques (CCP) et la Commission consultative du monde de l'entreprise (CCE), composées d'experts issus de divers domaines d'action. Il a été indiqué que "des avis éclairés et objectifs, formulés par d'éminents experts internationaux dans des domaines très divers ayant un lien avec la coopération en matière de propriété intellectuelle et les activités de l'OMPI permettraient d'améliorer considérablement les processus d'élaboration des politiques et de planification à moyen terme de l'OMPI et de renforcer la capacité de l'Organisation à faire face à l'évolution internationale et au progrès technique ainsi qu'à anticiper et à satisfaire les besoins des différents secteurs du marché et des utilisateurs des systèmes mondiaux de protection" (voir le sous-programme 01.3, dans le document A/32/2 – WO/BC/18/2).

2. Le mandat de ces deux organes consultatifs indépendants a été défini dans le même document (voir le sous-programme 01.3). La CCP a été chargée "de recenser et d'examiner de manière approfondie des questions que l'OMPI pourrait avoir à examiner ou qui pourraient avoir une incidence sur les activités de l'Organisation et de formuler des recommandations en ce qui concerne l'élaboration des politiques et le développement des activités de l'OMPI"; la CCE, quant à elle, a été chargée de jouer "un rôle complémentaire par rapport à celui des

entreprises et des milieux commerciaux, notamment des utilisateurs du système de propriété intellectuelle, et [de] contribuer à repérer les nouvelles possibilités qui s'offrent aux entreprises de soutenir les activités de l'OMPI, notamment en ce qui concerne la coopération pour le développement et la mise en valeur des ressources humaines”.

3. Il convient de noter que le rôle de ces deux commissions est strictement consultatif et que les avis qu'elles donnent ne sauront “jamais remplacer ceux que formuler[ont] les États membres en ce qui concerne l'élaboration et le contrôle du programme de l'Organisation, ni même réduire le rôle des États membres sur ce plan”.

4. La CCE a tenu sa première réunion, à laquelle ont participé 17 membres, au siège de l'OMPI à Genève les 4 et 5 février 1999. Le rapport de la réunion de la CCE au directeur général de l'OMPI figure à l'annexe I.

5. La deuxième réunion de la CCE est prévue le 13 septembre 1999 et elle sera consacrée, comme l'ont proposé les membres de la CCE, au thème du commerce électronique et de la propriété intellectuelle, puisqu'elle se tiendra avant la Conférence internationale de l'OMPI sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle, qui doit avoir lieu du 14 au 16 septembre 1999.

6. La première réunion de la CCP a eu lieu le 15 avril 1999 au siège de l'OMPI. Vingt-trois membres ont participé à la réunion et le rapport de la CCP au directeur général de l'OMPI figure à l'annexe II.

*7. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent document et des rapports au directeur général de l'OMPI qui figurent aux annexes I et II et à formuler des commentaires sur le contenu de ces documents.*

[Les annexes suivent]

ANNEXE I

COMMISSION CONSULTATIVE DU MONDE DE L'ENTREPRISE

RAPPORT  
DE LA PREMIÈRE RÉUNION  
GENÈVE

4 ET 5 FÉVRIER 1999

1. La Commission consultative du monde de l'entreprise (CCE) de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a tenu sa première réunion au siège de l'OMPI à Genève, les 4 et 5 février 1999. La liste des participants est jointe au présent rapport.
2. La réunion a été ouverte par M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI. Il a appelé l'attention sur les deux parties prenantes aux activités de l'OMPI que sont les États membres, d'une part, et le secteur privé, d'autre part, et il a souligné l'importance qu'il attache à ce que les entreprises contribuent directement au processus d'élaboration des politiques de l'OMPI. Bien que les États membres continuent d'avoir l'entière responsabilité de l'élaboration des politiques de l'Organisation et que le rôle de la CCE ne soit que consultatif, M. Idris a estimé qu'il est essentiel que la voix des entreprises soit entendue pour que l'Organisation réponde aux besoins du secteur privé.
3. Tous les membres de la CCE se sont félicités de l'initiative prise par le directeur général de créer la CCE et d'engager un dialogue direct et ouvert avec les entreprises, et ils ont exprimé la volonté de contribuer activement et de façon constructive au programme de l'Organisation.
4. Les débats ont été axés sur les questions suivantes :
  - i) le commerce électronique et la propriété intellectuelle;
  - ii) la propriété intellectuelle et la création de richesses;
  - iii) le coût de l'obtention d'une protection par brevet;
  - iv) l'élaboration des politiques au niveau international face aux changements;
  - v) les méthodes de travail de la CCE.

Commerce électronique et propriété intellectuelle

5. À la suite d'un exposé de M. Francis Gurry, conseiller juridique, sur le programme de travail actuel de l'OMPI dans le domaine du commerce électronique et de la propriété intellectuelle, la CCE a eu une large discussion sur l'incidence du commerce électronique et de l'économie numérique sur la propriété intellectuelle.
6. Les participants ont reconnu que le commerce électronique est un vaste sujet dont les effets se font sentir dans tous les secteurs de l'économie. Compte tenu de l'ampleur de cette question et du travail réalisé dans d'autres organisations, il a été considéré comme important que l'OMPI se limite à en examiner les aspects liés à la propriété intellectuelle.
7. La situation des pays en développement par rapport au commerce électronique a fait l'objet d'un débat assez long. Il a été souligné que l'émergence du commerce électronique crée une certaine anxiété dans nombre de pays en développement, tant en raison de la perte potentielle de recettes douanières et fiscales qu'en raison de l'absence d'infrastructure, de possibilités d'accès au commerce électronique et d'information quant à l'évolution en la matière. Il a été considéré comme important de ne pas sous-estimer les difficultés que présentent pour les pays en développement les défis posés par le commerce électronique. Afin de profiter pleinement des possibilités qu'offre le commerce électronique, il est nécessaire de définir soigneusement une stratégie et un programme s'étendant aux aspects techniques, juridiques, politiques, éducatifs et culturels de la société. Par ailleurs, il a été souligné que le commerce électronique ne nécessite pas d'infrastructure industrielle complexe et qu'il offre aux pays en développement de nombreuses occasions de tirer parti des possibilités de commercialisation directe liées aux réseaux numériques et des opportunités liées à la mise au point de logiciels à forte intensité de main d'œuvre.
8. Il a été proposé que l'OMPI examine la question de la création d'un marché virtuel de la propriété intellectuelle. En particulier, on pourrait envisager de permettre l'accès à l'information concernant les droits de propriété intellectuelle susceptibles d'être à vendre ou de faire l'objet de licences sur ce marché et de faciliter les transactions touchant ces droits, ainsi que de mettre au point ou de mettre en place des outils pour suivre le cheminement des redevances liées à des œuvres numériques incorporées dans d'autres œuvres ou modifiées par d'autres auteurs ou inventeurs.
9. L'effet sur la propriété intellectuelle de la désintermédiation provoquée par les réseaux numériques a été examiné sous des angles différents. D'abord, il a été rappelé que l'Internet facilite la distribution, par-delà les frontières, des articles de contrefaçon et qu'il rend plus difficile la détection de ces articles. Ensuite, l'effet plus fondamental de la désintermédiation sur les circuits traditionnels de distribution et de concession de licences a été examiné, ainsi que les conséquences qui en résultent pour la territorialité des droits de propriété intellectuelle.
10. *La CCE a recommandé que l'OMPI s'occupe rapidement des problèmes liés à l'incidence du commerce électronique sur la propriété intellectuelle. À cet égard, elle est consciente du fait qu'il est d'autant plus difficile non seulement d'apporter des réponses à ces problèmes en temps utile, mais également, à un stade plus précoce, de*

*détecter et de décrire les problèmes eux-mêmes, que le commerce électronique se développe rapidement. La CCE a estimé que ses membres pourraient tenter ensemble de dresser la liste de ces problèmes. Il a été convenu que les membres de la CCE dresseront et préciseront cette liste pendant la période précédant sa prochaine réunion.*

### Propriété intellectuelle et création de richesses

11. Les débats ont été précédés d'un exposé de M. Roberto Castelo, vice-directeur général.
12. On s'est accordé à reconnaître qu'il existe un rapport positif entre la production, l'exploitation et la protection de la propriété intellectuelle et la création de richesses, et que ce rapport est de plus en plus marqué et important à mesure que l'économie est davantage fondée sur le savoir ou l'information.
13. Il a été considéré comme important que l'OMPI mette l'accent sur les avantages de la protection de la propriété intellectuelle, lorsqu'elle fait la promotion de la protection de la propriété intellectuelle, plutôt que sur la seule obligation juridique de respect des normes de protection de la propriété intellectuelle. En outre, il a été estimé qu'il convenait de placer davantage l'accent sur l'exploitation de la propriété intellectuelle que sur sa seule protection.

*14. La CCE a recommandé que l'OMPI renforce ses efforts pour promouvoir activement, auprès du plus grand nombre possible de secteurs différents de la société, les avantages de la propriété intellectuelle et le rôle qu'elle joue dans le développement économique. En particulier, la CCE a considéré*

*i) qu'il est important de démythifier la propriété intellectuelle et que cet objectif peut être atteint au mieux grâce à des messages simples et à une large campagne de sensibilisation du public ;*

*ii) qu'il convient de réaliser, avec l'aide des membres de la CCE, des études de cas démontrant les avantages que présente la protection de la propriété intellectuelle au niveau de l'individu, de l'entreprise, de l'industrie et du pays ;*

*iii) qu'il convient d'envisager de s'assurer l'appui de personnalités célèbres, scientifiques, artistes, musiciens ou acteurs, qui pourraient souhaiter prêter leur nom et*

*apporter leur soutien à des campagnes de sensibilisation du public en faveur de la protection de la propriété intellectuelle.*

#### Coût de l'obtention de la protection par brevet

15. Les membres de la CCE se sont déclarés très préoccupés par le coût élevé de l'obtention et du maintien de la protection par brevet dans le monde entier et par l'effet potentiellement préjudiciable de ce coût élevé sur l'efficacité du fonctionnement du système des brevets.

#### *16. La CCE*

*i) a recommandé que l'OMPI s'occupe activement de la question du coût de l'obtention et du maintien de la protection par brevet dans le cadre de son programme;*

*ii) a déploré la pratique qui consiste, pour certains pays, à détourner des recettes provenant des taxes de dépôt et de maintien en vigueur vers des secteurs sans rapport avec la propriété intellectuelle;*

*iii) a recommandé que l'OMPI engage un processus visant à la création d'un système mondial de brevets ou à la révision du système du PCT, afin de faciliter la délivrance de brevets, grâce à la mise en œuvre simple et rapide de la procédure du PCT.*

#### L'élaboration des politiques au niveau international face aux changements

17. Faute de temps, cette question n'a pas pu être examinée en détail au cours de la réunion. Toutefois, lors de l'examen préliminaire de cette question, il a été noté que les délais que supposent la négociation, la conclusion et l'entrée en vigueur de nouveaux traités internationaux sont de moins en moins compatibles avec la rapidité avec laquelle les progrès techniques engendrent des problèmes ou posent des questions auxquels une réponse doit être apportée au niveau international. Deux propositions ont été faites pour raccourcir le temps de réponse au niveau international, la première portant sur la fixation de dates limites pour la conclusion de négociations touchant des questions particulières et la deuxième portant sur le recours à des comités de rédaction restreints, ou sur l'utilisation de "projets du Président", comme dispositifs visant à accélérer l'élaboration des textes entre les réunions officielles.

#### Méthodes de travail de la CCE

18. Sur proposition des membres de la CCE, l'OMPI créera un serveur de listes destiné à la CCE, afin de faciliter la communication et le travail entre les réunions.

19. Il a été proposé que l'OMPI invite, à chaque réunion de la CEE, une personnalité du monde des affaires, de l'industrie ou des milieux universitaire à prendre la parole devant la Commission sur un sujet particulier.

20. Il a aussi été proposé que l'OMPI invite des représentants d'organisations ou de groupes opposés à la protection de la propriété intellectuelle à prendre la parole lors des réunions de la CCE, afin que les membres de la Commission puissent mieux appréhender les positions adoptées par ces organisations ou groupes et soient mieux à même de contrer les arguments avancés contre la protection de la propriété intellectuelle.

21. Il a été proposé d'envisager que la prochaine réunion de la CCE soit convoquée la veille (le 13 septembre 1999) de la Conférence internationale de l'OMPI sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle (qui se tiendra du 14 au 16 septembre 1999), étant donné que nombre des membres de la CCE participeront de toute façon à cette conférence. Il a en outre été proposé que cette réunion soit consacrée à la question du commerce électronique et de la propriété intellectuelle.

[La liste des membres de la CEE suit]

MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE  
DU MONDE DE L'ENTREPRISE

- 1. M. Talal Abu-Ghazaleh**  
Président de la  
Société arabe pour la protection  
de la propriété intellectuelle  
Jordanie
- 2. M. Heinz Bardehle**  
Ingénieur,  
Mandataire en brevets européens  
Bardehle Pagenberg Dost  
Altenburg Geissler Isenbruck  
Allemagne
- 3. Mme Sheila Batchelor**  
Commissaire aux brevets, Registraire des  
marques de commerce et  
Directrice générale de l'Office  
de la propriété intellectuelle du Canada  
Canada
- 4. M. Jason Berman**  
Directeur général et  
Président du Conseil d'administration  
de la Fédération internationale  
de l'industrie phonographique  
Royaume-Uni
- 5. M. Robert Bishop**  
Président de la  
Silicon Graphics World Trade Corporation  
Australie
- 6. Mme Marilyn S. Cade**  
AT&T  
États-Unis d'Amérique
- 7. M. James Cochrane**  
Directeur général pour l'Europe, l'Afrique  
et le Moyen Orient de la  
société Glaxo Wellcome  
Royaume-Uni
- 8. M. Michael K. Kirk**  
Directeur général de  
l'Association américaine du droit de la propriété intellectuelle  
États-Unis d'Amérique

9. **M. François Lagrange**  
Conseiller d'État  
France
10. **M. Ma Lianyuan**  
Commissaire adjoint de  
l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la  
République populaire de Chine  
République populaire de Chine
11. **M. Carlos Roberto Liboni**  
Premier Vice-président de la  
Fédération des industries de l'État de  
São Paulo/ Centre des industries de l'État de São Paulo  
Brésil
12. **M. Frederick Mostert**  
Conseil en propriété intellectuelle  
Richemont  
Afrique du Sud
13. **M. Katsuo Ogawa**  
Directeur général de  
l'Office de la propriété intellectuelle  
Hitachi, Ltd.,  
Japon
14. **Tan Sri Dato' M. Othman Yeop Abdullah**  
Président – directeur général de la  
société Multimedia Development  
Malaisie
15. **M. Art Sackler**  
Vice-président – Law and Public Policy  
Time Warner Inc.  
États-Unis d'Amérique
16. **M. Ashok Soota**  
Président de  
Wipro Infotech Group  
Inde
17. **M. Herman P. Spruijt**  
Membre du Conseil d'administration de la  
société Elsevier NV  
Pays-Bas

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

COMMISSION CONSULTATIVE DES POLITIQUES

RAPPORT DE LA PREMIÈRE RÉUNION  
GENÈVE. LE 15 AVRIL 1999

À l'invitation de M. Kamil Idris, directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), la Commission consultative des politiques de l'OMPI a tenu sa première réunion le 15 avril 1999 au siège de l'OMPI à Genève.

La liste des participants est jointe au présent rapport.

La réunion a été ouverte par le directeur général de l'OMPI, qui a accueilli les participants et les a remercié d'avoir accepté son invitation à débattre et à le conseiller librement et en toute franchise sur l'avenir de l'OMPI et de la protection internationale de la propriété intellectuelle.

La Commission consultative des politiques a élu son président, son Altesse Royale le Prince El-Hassan Bin Talal de Jordanie.

Dans sa déclaration liminaire, le directeur général a posé la question, fondamentale pour la commission, de la façon dont le potentiel de créativité et d'invention qui se manifeste partout dans le monde peut être libéré et canalisé au profit d'un développement sensible et durable.

Sur le thème "*La propriété intellectuelle au XXI<sup>e</sup> siècle : définir un projet pour l'OMPI*", cinq membres de la commission ont présenté les exposés ci-après :

*Questions clés de propriété intellectuelle au XXI<sup>e</sup> siècle*  
(M. Marino Porzio);

*La propriété intellectuelle, outil pour le développement*  
(M. Bruce Lehman);

*L'histoire et l'évolution future du cadre juridique international de la protection de la propriété intellectuelle*  
(M. Bojan Pretnar);

*Le rôle futur de l'OMPI au sein de la communauté internationale et de la communauté des Nations Unies*  
(M. Mayer Gabay); et

*Une Charte mondiale de la propriété intellectuelle*  
(M. Hisamitsu Arai).

Quoique différents quant à leur portée et aux thèmes abordés, tous les exposés ont mis l'accent sur le fait que la propriété intellectuelle a un impact direct sur la plus grande partie des activités humaines, ainsi que sur le fait que les ressources intellectuelles sont illimitées et se trouvent partout dans le monde; tous les orateurs ont aussi mis l'accent sur l'importance de la propriété intellectuelle en tant qu'outil universel de développement économique et social et ont convenu que l'OMPI est appelée à jouer un rôle de plus en plus important en tant qu'organisation internationale de premier plan dans ce domaine.

À la suite des exposés, les membres de la commission ont présenté leurs points de vues dans le cadre d'un débat ouvert.

### Vers une société fondée sur la propriété intellectuelle

Dans le cadre d'un débat sur le phénomène de la mondialisation et sur l'avènement d'une société axée sur l'information, la commission s'est accordée à reconnaître la valeur de plus en plus importante de la propriété intellectuelle, son rôle central en tant qu'outil de croissance économique et de création de richesses et les perspectives de développement économique et social qu'elle offre.

La commission a souligné le fait que la protection de la propriété intellectuelle peut être utilisée et développée au profit de tous et que, en conséquence, elle ne devrait pas être perçue comme un enjeu susceptible d'opposer le Nord et le Sud ou d'être autrement de nature conflictuelle. À cet égard, l'accent a notamment été mis sur la nécessité de dépolitiser le débat sur la propriété intellectuelle. La commission a estimé qu'il convient d'éviter tout affrontement et toute tension entre les différentes conceptions et approches.

Soulignant aussi la nécessité qu'il y a à démythifier la propriété intellectuelle de façon à ce qu'elle puisse être considérée sans équivoque tout aussi digne de respect et d'intérêt que d'autres formes traditionnelles de propriété, les membres de la CCP ont estimé qu'il est particulièrement important de lancer de larges campagnes de sensibilisation du public.

L'attention a été appelée sur le fait que la protection de la propriété intellectuelle, à condition qu'elle soit bien comprise par le plus grand nombre, est susceptible de libérer le génie des peuples et de susciter un consensus croissant en vue du développement d'un système doté d'une dimension sociale et viable. La commission a estimé qu'il est essentiel, si l'on veut aboutir à ce consensus, de faire mieux connaître le caractère universel des intérêts inhérents à la protection de la propriété intellectuelle.

À cet égard, l'accent a été mis sur la nécessité de faire participer et d'intégrer toutes les parties intéressées, notamment le secteur privé et la société civile.

La commission a estimé que deux éléments sont essentiels et étroitement liés pour la définition future, dans le domaine de la propriété intellectuelle, d'un équilibre entre les exigences économiques et les exigences du développement : la dépolitisation du débat et une sensibilisation accrue à la protection de la propriété intellectuelle, afin de la démythifier.

### Le caractère mondial de la propriété intellectuelle

La commission a fait observer que des questions de propriété intellectuelle font à l'heure actuelle l'objet de discussions dans diverses enceintes internationales, ainsi qu'au niveau national, sous-régional et régional. Il a aussi été observé que la propriété intellectuelle n'est pas une question isolée. En conséquence, l'accent a été mis sur la nécessité de définir une approche plus globale permettant une coopération et une coordination plus étroites à différents niveaux. La commission a estimé que la contribution de l'OMPI à la définition d'un projet d'ensemble, en coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), est essentielle.

Les membres de la commission ont insisté sur la nécessité d'un encadrement efficace pour coordonner les efforts en la matière et ont estimé que l'OMPI a un rôle central à jouer pour assurer le développement harmonieux du système international de protection de la propriété intellectuelle. Ils ont fait observer que l'OMPI, tout en collaborant avec d'autres organisations, doit préserver sa spécificité et conserver un rôle prépondérant.

Pour les membres de la commission, les problèmes et les défis considérables qui attendent le système international de protection de la propriété intellectuelle au cours du siècle prochain, ainsi que le rôle que devra jouer l'OMPI à cet égard, ne doivent pas être considérés comme des questions isolées mais, au contraire, comme des questions complémentaires et étroitement liées; une telle approche permettra d'apporter une réponse efficace aux exigences qui découlent de la situation mondiale.

L'un des principaux défis, selon les membres de la commission, réside dans la façon d'aborder les questions de propriété intellectuelle : la protection des inventions et autres créations ne devrait pas être seulement une fin en soi mais aussi un outil au service d'objectifs sociaux et économiques plus larges. Il a été considéré comme très important de veiller à ce que les pays en développement qui ont mis en place une infrastructure destinée à garantir le respect et la protection des droits de propriété intellectuelle puissent bénéficier eux aussi de cette protection.

Des questions particulièrement délicates, compte tenu de l'importance que revêt actuellement la mondialisation et le progrès technique, ont été recensées : la technique numérique, l'Internet, les marques notoires, les noms de domaine, le commerce électronique et la biotechnologie.

L'importance du secteur privé, directement concerné par le progrès technique, a été reconnue. Les membres de la commission ont aussi fait observer que ce sont les inventeurs et les créateurs qui animeront le siècle à venir, mais qu'il appartient à l'OMPI de mettre au point le cadre juridique mondial et des stratégies appropriées pour adopter une approche encore plus globale, y compris en se penchant sur la possibilité d'instituer un brevet mondial.

D'autres préoccupations particulières ont été évoquées concernant des questions liées au droit de la concurrence, à la délivrance de licences, au transfert des techniques et à la nécessité d'améliorer l'accès à l'information et l'échange d'information.

Les membres de la commission ont estimé que la sanction des droits de propriété intellectuelle constitue une question particulièrement importante et urgente, notamment dans le cadre du processus lié à la mise en œuvre effective de l'Accord sur les ADPIC. Il convient

d'étudier soigneusement les possibilités d'éviter ou d'atténuer toutes les sources potentielles de conflit.

La nécessité d'étudier les moyens d'améliorer la protection technique et de ne pas se limiter à la seule protection juridique a aussi été évoquée.

Les membres de la commission ont estimé que l'OMPI a un rôle important à jouer sur le plan mondial et des initiatives à prendre dans tous ces domaines particulièrement importants.

### Le rôle de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Il a été indiqué que le mandat de l'OMPI découle d'une conception très large de la propriété intellectuelle, qui englobe non seulement la notion de protection mais aussi celle de promotion de l'innovation et de la créativité artistique. Les membres de la commission ont estimé que c'est pour cette raison importante que, dans le cadre du développement du système international de protection de la propriété intellectuelle, l'OMPI doit se montrer sensible aux besoins de tous les pays et n'épargner aucun effort pour mobiliser les structures tant nationales qu'internationales, afin de promouvoir l'invention et la créativité dans les pays en développement.

Compte tenu des défis à relever, les membres de la commission ont insisté sur le fait que l'OMPI devrait renforcer son mandat, ainsi que son unité et son intégrité, en tant qu'organisation aux compétences étendues et à vocation universelle. Il convient de concilier les trois principaux domaines d'activité de l'OMPI et d'assurer un bon équilibre général dans le cadre de son programme; cependant, dans le même temps, l'OMPI devrait aussi voir s'il y a lieu d'aller au-delà des activités et des aspects traditionnels des régimes de propriété intellectuelle et étudier de nouvelles possibilités, y compris celles qui consisteraient à contribuer au remplacement des anciennes structures par des offices de propriété intellectuelle constituées en sociétés, en utilisant les réseaux de communication, les systèmes informatiques et les procédures automatisées les plus avancées. Il a aussi été proposé de créer un Institut international de la propriété intellectuelle à Genève.

L'initiative visant à élaborer une charte ou une déclaration mondiale de la propriété intellectuelle a été chaleureusement accueillie et unanimement approuvée par les membres de la commission. Un projet de charte ou de déclaration, composé de trois parties (préambule, contributions et principes directeurs) a été présenté aux fins d'examen et a été considéré comme un bon point de départ pour les discussions et les travaux ultérieurs.

### Recommandations

La commission a recommandé :

- que la CCP contribue à l'élaboration d'une charte ou d'une déclaration mondiale de la propriété intellectuelle;
- qu'un groupe d'étude, constitué de membres de la CCP, soit institué en vue d'examiner la question de l'élaboration de la charte de la déclaration mondiale de la propriété

intellectuelle proposée et de formuler des recommandations à cet égard;

- qu'une étude sur l'utilisation du système international de protection de la propriété intellectuelle à des fins de croissance économique et de création de richesses soit demandée, aux fins d'examen par le groupe d'étude;
- que toutes les questions spécifiques et importantes soulevées au cours de la première réunion soient approfondies dans le cadre du groupe d'étude de la CCP.

#### Travaux futurs

Le président de la commission a proposé que la Jordanie accueille la prochaine réunion de la CCP.

La CCP convoquera une réunion complémentaire qui se tiendra à Amman (Jordanie) à une date qui sera communiquée ultérieurement aux membres de la commission.

#### Conclusion

Dans un esprit d'indépendance et d'intégrité, Son Altesse Royale, le Prince El-Hassan Bin Talal, en sa qualité de président de la commission, a rendu hommage aux propriétaires de l'OMPI, et notamment à la générosité intellectuelle qui les a amené à autoriser la commission consultative des politiques à participer aux débats concernant les politiques relatives à la propriété intellectuelle.

[La liste des membres de la CCP suit]

MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES POLITIQUES

AMIGO CASTAÑEDA Jorge, directeur général de l'Institut mexicain de la propriété industrielle (Mexique)

ARAI Hisamitsu, vice-ministre aux affaires internationales du Ministère japonais du commerce international et de l'industrie (Japon)

BAHADIAN Adhemar Gabriel, ambassadeur et représentant permanent adjoint du Brésil à Genève

BANGEMANN Martin, membre de la Commission européenne chargé des affaires industrielles, des techniques de l'information et des télécommunications (Allemagne)

BATCHELOR Sheila (Mme), directrice générale de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (Canada) (membre d'office)

BERNARD Daniel, ambassadeur de France au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

S.A.R. le Prince El-HASSAN Bin Talal (Royaume hachémite de Jordanie)

ESSY Amara, ministre d'État et ministre des affaires étrangères (Côte d'Ivoire)\*

GABAY Mayer, premier vice-président du Tribunal administratif des Nations Unies, président des commissions de révision des lois sur les brevets et sur le droit d'auteur du Ministère israélien de la justice

GHOSE Arundhati (Mme), membre de la Commission de la fonction publique de l'Union indienne, ancienne ambassadrice et représentante permanente de l'Inde à Genève

GYGER Walter, ambassadeur et représentant permanent de la Suisse, Genève

HERMASSI Abdelbaki, ministre de la culture (Tunisie)

HÖYNCK Wilhelm, ancien ambassadeur et représentant permanent de l'Allemagne à Genève\*

JENNINGS Sir Robert, ancien président de la Cour internationale de justice (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

KADIRGAMAR Lakshman, ministre des affaires étrangères (République socialiste démocratique de Sri Lanka)

---

\* N'a pas été en mesure de participer à la réunion du 15 avril 1999.

LEHMAN Bruce, président de l'International Intellectual Property Institute, ancien vice-secrétaire au commerce et commissaire aux brevets et aux marques (États-Unis d'Amérique)

LUCINSCHI, président de la République de Moldova \*

MENEM Carlos, président de la République d'Argentine\*

NYERERE Julius, ancien président de la République-Unie de Tanzanie

OLSSON Henry, conseiller spécial du gouvernement au Ministère suédois de la justice et ancien directeur, à l'OMPI, du Département du droit d'auteur

PERSAD-BISSESSAR Kamla (Mme), ministre des affaires juridiques (République de Trinité-et-Tobago)

PORZIO Marino, avocat, conseiller auprès du Ministère des affaires étrangères du Chili et ancien vice-directeur général de l'OMPI

PRETNAR Bojan, directeur de l'Office slovène de la propriété intellectuelle et représentant permanent de la Slovénie auprès de l'OMPI

RAMOS Fidel, ancien président des Philippines

SIDOROV Vasily, ambassadeur et représentant permanent de la Fédération de Russie à Genève

SOARES Mario, ancien président du Portugal\*

SONG Jian, vice-président de la Conférence consultative politique du peuple de Chine et ancien conseiller d'État chargé du développement scientifique et technique (République populaire de Chine)

WEEKES John, ambassadeur et représentant permanent du Canada à Genève

[Fin de l'annexe II et du document]